

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA VILAINE

Arrêté préfectoral du 2 juillet 2015



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



PREAMBULE

Un SAGE est un document de planification visant à atteindre des objectifs de bon état pour la ressource en eau dans sa globalité (cours d'eau, pièces d'eau, nappes souterraines et milieux humides), et ceci à l'échelle d'un territoire cohérent d'un point de vue hydraulique. Un projet de SAGE s'appuie à la fois sur une logique de bassin versant et de développement local.

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la commission locale de l'eau (CLE). Celle-ci est présidée par un élu local et se compose de trois collèges : les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, etc.) ainsi que l'Etat et ses établissements publics.

Le territoire du SAGE de la Vilaine regroupe, sur près de 11 000 km², 515 communes sur 6 départements et 2 régions. L'EPTB Vilaine est la structure porteuse de ce SAGE.

Le SAGE de la Vilaine a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 2 juillet 2015 et s'articule autour de 14 chapitres :

- ✓ Les zones humides
- ✓ Les cours d'eau
- ✓ Les peuplements piscicoles
- ✓ La baie de Vilaine
- ✓ L'altération de la qualité par les nitrates
- ✓ L'altération de la qualité par le phosphore
- ✓ L'altération de la qualité par les pesticides
- ✓ L'altération de la qualité par les rejets de l'assainissement (EU et EP)
- ✓ L'altération des milieux par les espèces invasives
- ✓ Prévenir le risque d'inondations
- ✓ Gérer les étiages
- ✓ L'alimentation en eau potable
- ✓ La formation et la sensibilisation
- ✓ Organisation des maîtrises d'ouvrage et territoires

Ces chapitres regroupent 44 orientations, elles-mêmes déclinées en 210 dispositions inscrites dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), auquel les décisions administratives et les documents d'urbanisme doivent être compatibles. Le règlement, quant à lui, comprend 7 articles opposables aux tiers et aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau.

Le présent document a pour objet de faire un bilan de l'activité de la CLE sur l'année 2020 et sur les perspectives de l'année 2021, conformément à l'article R212-34 du Code de l'Environnement. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés.

LA VIE DE LA CLE

I. ORDRES DU JOUR DES RÉUNIONS

La CLE s'est réunie une fois en 2020, avec l'ordre du jour suivant :

- ◆ CLE du 11 février :
 - Gouvernance de la CLE (travail de S. ALLAIN) et principales modifications à apporter aux règles de fonctionnement de la CLE ;
 - Etude Hydrologie / Milieux / Usages / Climat (HMUC) ;
 - Synthèse de l'avancement du SAGE.

La Commission Permanente ne s'est, elle, réunie qu'une fois. L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- ◆ CP du 23 janvier :
 - Avis de la CLE,
 - Analyse d'inventaires communaux de zones humides,
 - Préparation de la CLE du 11 février.

La pandémie de coronavirus et les élections municipales n'ont pas permis aux différentes instances (CLE, Commission Permanente, Comité d'Estuaire) de se réunir après février.

II. INSTRUCTION DES DOSSIERS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

L'EPTB Vilaine, en tant que secrétariat technique de la CLE, accompagne les collectivités dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme.

La cellule animation du SAGE participe ainsi à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes de Nozay. À ce titre, une note d'enjeux détaillée sur la thématique de la gestion de la ressource en eau sur ce territoire a été élaborée.

D'autre part, en prévision de l'entrée en vigueur au 1er avril 2021 de l'ordonnance n° 2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents, le secrétariat de la CLE a pris attache auprès des services urbanismes des DDTM 44, 56 et 35 afin de travailler en cohérence sur la thématique de l'eau dans les documents d'urbanisme du territoire. Des rencontres devraient être programmées au 1er trimestre 2021, selon les contraintes sanitaires.

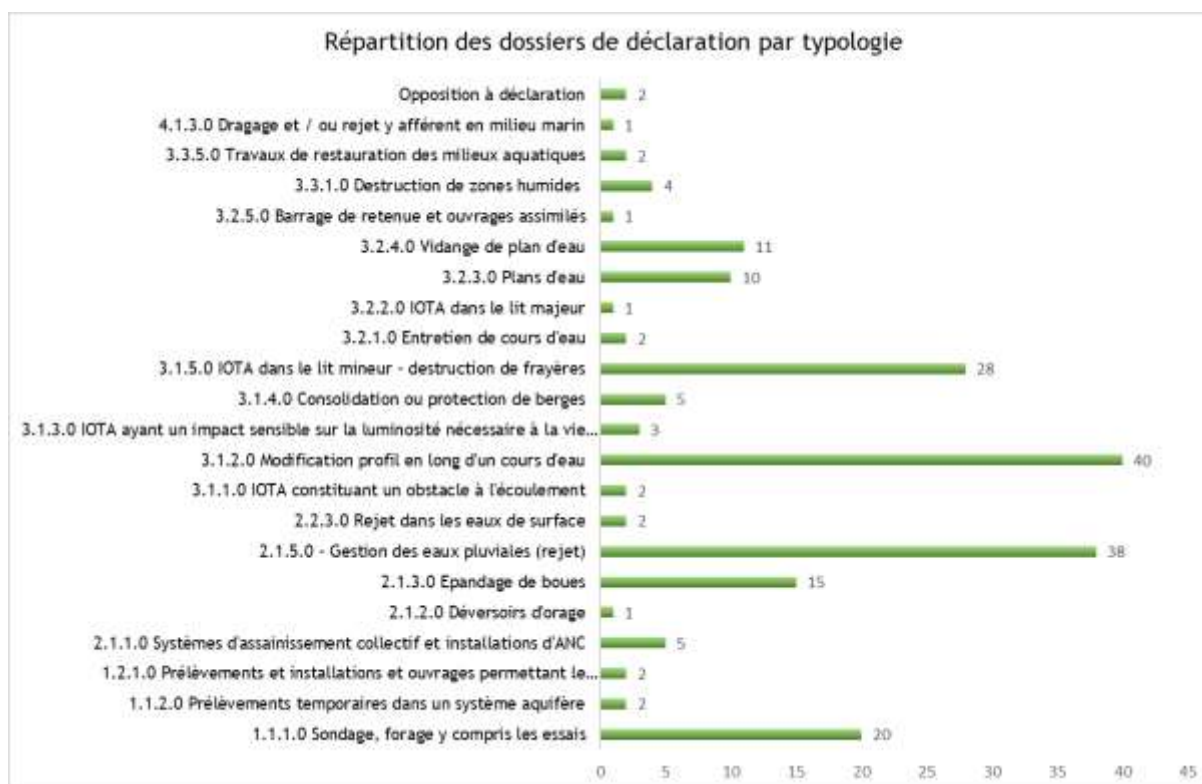
DOSSIERS TRANSMIS À LA CLE POUR INFORMATION :

En vertu de l'article R214-37 du Code de l'Environnement, la Commission Locale de l'Eau reçoit copie de tous les récépissés des opérations soumises à déclaration. En 2020, la CLE du SAGE Vilaine a reçu 156 récépissés de déclarations. 12 d'entre eux sont encore en cours d'instruction (la DDTM56 envoie les enregistrements de déclaration).

Parmi ces dossiers, 3 relevaient du régime d'autorisation et n'ont pas été soumis préalablement à la CLE pour avis (en méconnaissance de l'article R214-10 du Code de l'Environnement). Ces 4 dossiers relèvent de rubriques différentes de la nomenclature mais peuvent cumuler (pour la moitié) plusieurs rubriques. 2 dossiers concernent des renouvellements d'autorisation de systèmes d'assainissement, un dossier une régularisation d'existence avec prescriptions sur un étang et le dernier un prélèvement d'eau temporaire dans le cadre de travaux.



Dans les dossiers concernant les vidanges de plans d'eau, 3 concernent des vidanges en vue de restaurer le cours d'eau sur lequel l'ouvrage était installé. Un dossier de déclaration permet la destruction de zones humides dans un secteur où le SAGE de la Vilaine l'interdit (sans que le récépissé ne précise la superficie, ni si le dossier entre dans un champ d'exclusion de l'interdiction de destruction – il s'agit de l'extension d'un bâtiment et d'un parking). D'autre part, sur les 20 dossiers concernant la création de forages d'essai, la moitié sont arrivés à partir de septembre et concernaient des recherches d'eau pour l'alimentation en eau d'exploitations agricoles.



DOSSIERS SOUMIS À LA CLE POUR AVIS :

Sur les dossiers soumis à la CLE en 2020, 34 ont été jugés compatibles au SAGE. Pour les inventaires zones humides et cours d'eau, les avis sont regroupés par bassin versant pour les cours d'eau et par lots de communes ayant envoyé leurs éléments pour les zones humides.

7 dossiers ont reçu un avis de non-compatibilité, dont l'un à 2 reprises, les compléments apportés n'étant pas suffisants. Deux pétitionnaires ont modifié leur dossier de manière à devenir compatible au SAGE. Les motifs de non-compatibilité observés sont les suivants :

- Impact sur les zones humides
- Impact sur les cours d'eau

- Absence de prise en compte du SAGE
- Maintien de déversement d'eaux usées au milieu par temps de pluie sur une commune située en secteur prioritaire assainissement

Pour les 6 dossiers restants, le contenu du dossier n'a pas permis de se prononcer sur la compatibilité au SAGE du fait d'éléments insuffisants. Il s'agit exclusivement de dossiers liés à des retenues collinaires pour lesquels les éléments techniques justifiant le besoin de création, d'extension ou de prélèvement sur cours d'eau n'étaient pas suffisamment détaillés pour corrélérer le besoin à la demande.

L'un de ses dossiers a par la suite reçu un récépissé de déclaration, sans compléments apportés à la CLE.

SAGE Vilaine - Suivi des avis 2020						
Numéro	Envoi av	Dossier	Localisation	Pétitionnaire	Avis	Retours
202001	14/01/2020	Élevage de volailles de chair	Le Bourgneuf en Forêt	GAEC La Chelleraie	Compatible	
202002	23/01/2020	Modification de plan d'épandage	Montauban de Bretagne	Centrale Biogaz	Non Compatible	2/7 dossier modifié - compatible
202003	23/01/2020	Consolidation d'une berge le long de la Vilaine à Férel	Férel	M. Claude AVENARD	Non Compatible	
202004	23/01/2020	DIG et autorisation environnementale sur le bassin versant de l'Isac	Bassin versant de l'Isac	Syndicat Chère Don Isac	Compatible	
202005	23/01/2020	Inventaires zones humides			Compatible	
202006	14/02/2020	Programme d'actions 2020-2025 des bassins versants de l'Ille, de l'Illet et de la Flume	Bassins versants de l'Ille, de l'Illet et de la Flume	SMBIF	Compatible	
202007	11/03/2020	Création d'une unité de méthanisation de matières organiques à Livré-la-Touche (53) et plan d'épandage	Bassins versants de la Chère, de la Seiche, du Semnon et de la Vilaine amont	SAS Oudon Biogaz	Non Compatible	31/07 dossier modifié - compatible
202008	23/03/2020	Renouvellement de l'autorisation de rejet de la station d'épuration de Damgan (56)	Damgan	Commune de Damgan	Non Compatible	9/11 - Retour DDTM56 - Dossier non abouti, en attente de compléments de la commune
202009	03/04/2020	Autorisation sanitaire et protection du captage EDCH prise d'eau du Drézet à Férel	Férel	EPTB Vilaine	Compatible	
202010	03/04/2020	Compléments - RN164 - Mise à 2*2 voies dans le secteur de Plémet (22)	Plémet et Laurenan	DREAL Bretagne	Compatible	
202011	03/04/2020	Renouvellement d'exploitation d'une carrière de roches massives au lieu-dit « Darancel » sur la commune de SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE (35)	Saint-Médard-sur-Ille	SOGETRAP SAS	Compatible	
202012	15/04/2020	Demande d'autorisation en vue d'exploiter un élevage avicole de 64100 emplacements de volailles au lieu-dit "Trédano" à Sérent (56)	Sérent	SARL PB Plum Volailles	Compatible	
202013	15/04/2020	Révision du PLU de Ploec-L'Hermitage	Ploec-L'Hermitage	Commune de Ploec-L'Hermitage	Compatible	
202014	30/04/2020	Inventaire zones humides	Campénéac, Les Forges de Lanouée	SMGBO	Compatible	
202015	22/05/2020	Dossier de déclaration relatif à l'extension d'un plan d'eau au lieu-dit "Lande Coisma"	Conquereuil	EARL des Landes	Dossier incomplet	1/10/20 - Refus tacite
202016	29/06/2020	Travaux de dragage d'entretien du bassin du port de Piriac sur Mer	Piriac-sur-Mer	CCI Nantes Saint-Nazaire	Compatible	
202017	06/07/2020	Projet d'arrêté de délimitation de laire d'alimentation du captage de Nort-sur-Erdre	Nort-sur-Erdre		Compatible	
202018	06/07/2020	Projet d'arrêté de délimitation de laire d'alimentation du captage de Saffré	Saffré		Compatible	
202019	31/07/2020	ZAC du Grand Launay	Chateaugiron	OCDL LOCOSA	Compatible	
202020	11/08/2020	ZAC du Lindon	L'Hermitage	Territoire Publics	Non Compatible	
202021	11/08/2020	Prélèvement sur cours d'eau pour compléter le remplissage d'une retenue d'irrigation de légumes	Porcaro	GAEC de L'Épinay	Dossier incomplet	
202022	11/08/2020	Prélèvement sur cours d'eau pour compléter le remplissage d'une retenue d'irrigation de légumes	Taupont	GAEC des Grées Gougeon	Dossier incomplet	
202023	11/08/2020	Prélèvement sur cours d'eau pour compléter le remplissage d'une retenue d'irrigation de légumes	Taupont	SCEA Joubier	Dossier incomplet	
202024	31/07/2020	Dossier modifié - Création d'une unité de méthanisation de matières organiques à Livré-la-Touche (53) et plan d'épandage	Bassins versants de la Chère, de la Seiche, du Semnon et de la Vilaine amont	SAS Oudon Biogaz	Compatible	
202025	11/09/2020	Création d'une retenue collinaire (31 820m3)	Surzur	GAEC du Pont de Nevez	Dossier incomplet	A reçu un récépissé de déclaration autorisant les travaux
202026	21/09/2020	CTMA sur le bassin versant de l'Aff	bassin versant de l'Aff	SMGBO	Compatible	
202027	09/10/2020	Travaux de réhabilitation, de comblement d'ouvrages et la modification des conditions d'exploitation des captages d'eau potable au lieu-dit "les Landes de Lambrun"	Paimpont	Eau du Morbihan	Compatible	
202028	09/10/2020	Earl de Trégliou - Guilliers - Modification d'un élevage de volailles	Guilliers	Earl de Trégliou	Compatible	
202029	03/11/2020	PLUi Loudéac Communauté Centre Bretagne	Loudéac Communauté Centre Bretagne	LDCB	Non Compatible	
202030	16/11/2020	Création d'une retenue collinaire (25200m3)	Elven	EARL Rallé	Dossier incomplet	
202031	05/01/2021	SAGE révisé « Estuaire de la Loire »	SAGE Estuaire de la Loire	SYLOA	Compatible	
202032	30/11/2020	Validation des inventaires cours d'eau : bassin versant de la Vilaine médiane	Vilaine médiane		Compatible	
202033	30/11/2020	Inventaires zones humides			Compatible	
202034	05/01/2021	ZAC du Lindon - compléments	L'Hermitage	Territoire Publics	Non Compatible	

LES TRAVAUX DE LA CLE

I. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine a perdu une grande majorité des membres qui y siègent, tant au niveau des représentants des collectivités territoriales (conséquence des élections municipales) qu'au niveau des représentants des usagers (nouvelles nominations de certaines instances, raisons personnelles des titulaires – déménagement, décès).

D'autre part, la CLE du SAGE Vilaine fait face à des difficultés de gouvernance, qui ont fait l'objet d'un rapport spécifique. Les différents échanges ont permis de faire remonter le besoin de modifier la composition de la CLE afin de mieux coller aux réalités du terrain.

L'année 2020 a donc été l'occasion d'un travail avec la DDTM 35 et la sous-préfecture de Redon pour réfléchir à une nouvelle composition de la CLE, plus en adéquation avec les nouvelles organisations territoriales.

Un arrêté cadrant la composition de la CLE a ainsi été pris le 26 novembre 2020. Ensuite, la sous-préfecture a lancé une consultation de tous les organismes et collectivités ciblées dans cet arrêté afin qu'ils désignent leurs représentants, d'ici le 31 janvier 2021. Une fois ces désignations actées, le Préfet d'Ille-et-Vilaine prendra un arrêté nominatif de composition de la CLE du SAGE Vilaine, et celle-ci pourra se réunir.

D'autre part, un travail de refonte partielle des règles de fonctionnement de la CLE a été engagé, en lien avec l'étude sur la gouvernance de la CLE menée par Sophie ALLAIN en 2019 et sur les retours de la CLE du 11 février 2020. Les nouvelles règles seront proposées à la CLE en 2021 et permettront de prendre en compte les évolutions du territoire depuis leur dernière approbation en 2008.

II. PRINCIPAUX TRAVAUX POUR LA MISE EN OEUVRE DU SAGE

ÉTUDE DE PRÉFIGURATION DE LA GESTION QUANTITATIVE

Le SAGE Vilaine révisé, validé en 2015, identifie des sous-bassins prioritaires vis-à-vis de l'étiage et prévoit, notamment sur ces sous-bassins, d'actualiser les débits d'objectif d'étiage en tenant compte des débits biologiques et de quantifier les volumes prélevables.

La perspective de l'augmentation de la population et du changement climatique, qui risquent d'amplifier ce phénomène, amène la Commission Locale de l'Eau à s'interroger sur la façon de définir les conditions hydrologiques qui permettront d'atteindre le bon état écologique dans une perspective d'évolution des besoins et du climat.

Dans ce contexte, l'EPTB engage une démarche sur la gestion quantitative qui mobilisera l'acquisition de connaissances complémentaires afin de fournir à la CLE les éléments de décisions. Trois études successives sont envisagées :

- 1^{ère} étude : préfiguration à l'échelle du bassin de la Vilaine pour identifier les bassins en tension pour la gestion quantitative et définir la méthode d'analyse à mettre en place ;
- 2^{ème} étude : Analyse HMUC sur un ou plusieurs bassin(s) test(s) choisi(s) parmi les bassins en tension ;
- 3^{ème} étude : Analyse HMUC sur l'ensemble des bassins en tension après ajustement de la méthode au regard de l'étude sur le bassin test.

En 2020, le marché pour la première étude a été lancé. Cette étude sera réalisée en 2021 et aura pour objectifs :

- De déterminer et hiérarchiser les bassins en tension pour la gestion quantitative ;

- Parmi ces bassins en tension, d'en proposer un (ou plusieurs) pour tester la méthode HMUC ;
- D'élaborer et rédiger le cahier des charges technique de la méthode HMUC appliquée au(x) sous-bassin(s) retenu(s).

RAPPORT SUR LES BASSINS VERSANTS

Comme tous les ans, le secrétariat technique de la CLE a collecté auprès des bassins versants et des territoires les informations concernant leurs programmes d'actions 2020. Un rapport présentant ces actions à l'échelle du bassin versant de la Vilaine a ainsi été établi, mais non présenté à la CLE, faute de séance plénière.

Le montant prévisionnel global des programmes d'actions s'élevait à 14 346 005 € pour 2020. Il était plus important que les années précédentes ; 2019 ayant été l'année d'élaboration de plusieurs contrats (10 256 654€ en 2019, 13 548 258 € en 2018, 12 848 941 € en 2017, 13 503 414 en 2016). L'année 2020 constituait la première année d'exécution du contrat pour une bonne partie des bassins versants, et ce budget plus élevé était le reflet des politiques ambitieuses portées par l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

FORMATION DES ÉLUS

En 2020, une prestation a été engagée afin d'identifier les besoins en formation des nouveaux élus et de proposer une stratégie de formation validée par les élus de l'EPTB avant sa mise en œuvre.

Le prestataire a ainsi analysé la demande existante et questionné différents acteurs. Les objectifs attendus de ces formations par les élus sont :

- Faire comprendre à tous les élus les politiques de l'eau du bassin et en favoriser la mise en œuvre, en développant des visions communes et en préparant des « ambassadeurs de l'eau » (EPCI, commune)
- Préparer des décideurs (comprendre les tenants et les aboutissants, échanger avec les techniciens et débattre avec d'autres élus, anticiper et être force de proposition)
- Favoriser la conception et la mise en œuvre de politiques cohérentes entre EPCI sur un même sous-bassin versant
- Pouvoir expliquer à la population les choix faits et les moyens mis en œuvre
- Pouvoir être vite opérationnels

La stratégie proposée tourne autour de deux publics cible : les élus du bassin (CLE et comité syndical) et les élus locaux. Un module de formation de base permettrait d'entrer rapidement dans la logique de l'organisation et de comprendre le mandat. Ensuite, un cycle de formation tourné en forme de réseau d'échanges d'idées, d'expériences et de propositions serait à construire ; avec environ 3 rencontres formelles par an.

Enfin, d'autres actions pourraient se développer :

- Des conférences-débat, selon une stratégie à construire,
- Des form'actions pour accompagner les projets des collectivités locales (sur un projet précis, pour montrer comment y intégrer l'eau).

INVENTAIRES DE COURS D'EAU

L'inventaire de cours d'eau du bassin de la Vilaine médiane a été finalisé et validé fin 2020. Sur les bassins du Meu et de Rennes, les expertises complémentaires se sont achevées en toute fin d'année et le comité de pilotage se réunira début 2021 avant que ces inventaires ne soient soumis à la CLE.

OUTIL « SYSMA »

L'EPTB a engagé, sur son territoire d'intervention en Gestion des Milieux Aquatiques dans un premier temps, la mise en place d'un outil de suivi des travaux en milieux aquatiques. Cet outil, appelé SYSMA, a vocation à être décliné sur l'ensemble du bassin versant, en application de la disposition 47 du SAGE Vilaine, « Mettre à la disposition des structures opératrices de bassins un outil de suivi des programmes d'actions sur les milieux aquatiques ». L'intégration de SYSMA permettra un suivi plus opérationnel de l'avancement des actions des opérateurs de bassin versant.

PROGRAMMES D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS – PAPI 3

Le 3ème PAPI « Vilaine » a été officiellement approuvé en Commission Mixte Inondations (émanation du COPRNM - Comité d'orientation de la prévention des risques naturels majeurs - et du CNE - Comité national de l'eau - qui la coprésident) le 2 juillet. Piloté par l'EPTB Vilaine, il comporte 64 actions dont 43 sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB. Ce programme, qui concerne les départements des Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique, de la Mayenne et du Morbihan, a un budget prévisionnel de 8,5 M€ TTC en faveur de la protection des biens et des personnes contre les inondations.

Ce programme d'actions s'échelonne de 2021 à 2026.

III. PARTICIPATION À DIFFÉRENTES RÉUNIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

La CLE, représentée par un membre du secrétariat technique, participe à de nombreux groupes de travail, comités de pilotage ou comités de suivi en lien avec la mise en œuvre du SAGE. Sur 2020 :

Thématique	Réunions et groupes de travail
Les zones humides	Comité de gestion Trevelo-Isac COFIL inventaires de zones humides Suivi MAEC sur le N2000 Marais de Vilaine Journées mondiales des zones humides
Les cours d'eau	COFIL et réunions liées aux études et travaux des bassins versants : Littoral Guérandais, Chère Don Isac, Semnon, Ille Illet et Flume, Grand Bassin de l'Oust, Chevré et Vilaine amont, le Meu, Seiche, Unité Vilaine Aval, Loudéac Communauté Comité de gestion hydraulique des barrages de Haute Vilaine et Comité des usagers CPIE Mayenne - projet gestion patrimoniale des étangs Inventaires de cours d'eau : COFIL, harmonisation DDTM
Les peuplements piscicoles	Groupe « poissons migrateurs et continuité »
La baie de Vilaine	Réseau REPHY Suivi Charte de Navigation Durable – CPIE GT loisirs nautiques, les bonnes pratiques
L'altération de la qualité par les nitrates	PAR Nitrates Bretagne PAR Nitrates Pays de la Loire
L'altération de la qualité par le phosphore	
L'altération de la qualité par les pesticides	Réseau Ecophyto Groupe Pesticides CRESEB
L'altération de la qualité par les rejets de l'assainissement (EU et EP)	STEP Hémonstoir
L'altération des milieux par les espèces invasives	Réseau Espèces Exotiques Envahissantes PDL
Prévenir le risque d'inondations	Réunions avec les mairies sur les Plans de Sauvegarde Communaux Suivi instruction du PAPI
Gérer les étiages	Comité départemental de l'Eau Stratégie Eau en Pays de la Loire Comité de gestion de la ressource en eau 56 Comité de gestion de la ressource en eau 44 Comité de gestion de la ressource en eau 35 Préparation étude de préfiguration de la gestion quantitative
L'alimentation en eau potable	
La formation et la sensibilisation	Harmonisation plaquette plans d'eau avec les bassins versants

	<p>Accueil d'étudiants – bonnes pratiques Concours prairies Actions CPIE Formation des élus (ANEB, Roche aux Fées Communauté)</p>
<p>Organisation des maitrises d'ouvrage et territoires</p>	<p>Organisation de la nouvelle gouvernance sur l'amont de la Vilaine PLUi de la Communauté de Communes de Nozay</p>

À une échelle plus large que le bassin versant de la Vilaine, le secrétariat de la CLE a participé aux travaux suivants :

- Réunions techniques de construction du programme de mesures (PDM) du bassin Loire-Bretagne pour la période 2022-2027
- Réseau régional des SAGE en Pays de la Loire
- Association Permanente des Présidents de CLE de Bretagne : réunions de l'association, groupes de travail pour l'élaboration d'un guide du SAGE et de fiches thématiques ; à destination des membres des futures CLE

La coordinatrice du SAGE fait partie du Groupe Technique National SAGE. En 2020, celui-ci s'est décliné sur 3 modalités différentes :

- Groupe Technique : actualités nationales et travaux thématiques (en 2020 : fonctionnement et composition des CLE, étude OIEeau sur les pollutions diffuses et les PAGD, base de données sur les règles de SAGE, Livre III du guide national SAGE)
- Journées Techniques nationales sur les SAGE : préparation, co-animation et présence aux séances plénières et aux ateliers
- Comité de Pilotage pour l'étude évaluative sur la politique des SAGE

Le secrétariat technique de la CLE a également participé aux évènements suivants :

- Colloque régional eau et changement climatique
- Carrefour des Gestions Locales de l'Eau
- Assemblée Bretonne de l'Eau

Enfin, le secrétariat de la CLE a assisté aux Formations / Webinaires suivants :

- ATBVB / BRGM : "Eaux souterraines"
- Webinaire BRGM / CRESEB : « Eaux souterraines et NAEP »
- Webconférence ATBVB : "Qualité eau et pesticides - valorisation et interprétation des résultats"
- Webinaire Agrobio 35 : « Mon territoire bio, comprendre et agir »
- Webconférence Débat FNCCR : Débat sur la Politique Agricole Commune
- Séminaire RAMSAR France
- DRAAF Bretagne : Enquête régionale bassins versants

PERSPECTIVES 2021

RÉUNIONS DE CLE

En 2021, après son installation et les élections, la Commission Locale de l'Eau se réunira à plusieurs reprises, pour évoquer les sujets suivants :

- Projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne ;
- Gestions qualitative et quantitative de la ressource en eau :
 - o Captages prioritaires : avancement des procédures, stratégies régionales
 - o Mission sur la qualité de l'eau
 - o Projet d'étude de l'EPTB sur le diagnostic des sources de pollutions en pesticides à l'échelle de la Vilaine
 - o Étude de préfiguration de la gestion quantitative
- Rapport sur le taux d'étagement des cours d'eau (validé par la Commission Permanente en 2018),
- Bilan de l'inventaire des cours d'eau et stratégie de la CLE sur les têtes de bassin versant
- Inondations

Enfin, il sera institué des points annuels sur :

- Les actions menées par l'EPTB sur le bassin versant en vue de la mise en œuvre du SAGE ;
- Les actions spécifiques à l'estuaire de la Vilaine (bilan du comité d'estuaire / comité de pilotage Natura 2000 Estuaire de la Vilaine) ;
- Orientations de travail de la CLE pour l'année suivante

RÉORGANISATION DE LA COMPÉTENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Une réorganisation du volet Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA de la compétence GEMAPI) et de compétences associées (ruissellement, bocage, pollutions diffuses) sur l'amont de la Vilaine (4 230 km²) souhaitée par la Préfecture 35, Rennes Métropole avec d'autres EPCI, ainsi que la Région Bretagne et le Département d'Ille et Vilaine s'est initiée en 2019. En février 2020, à la suite de l'étude de plusieurs scénarios, les délégués des EPCI membres de l'EPTB Vilaine concernés se sont prononcés favorablement à un scénario de transfert de ces compétences au sein de l'EPTB Vilaine en deux unités Est et Ouest. Plusieurs actions se sont alors engagées avec une perspective de mise en place des unités et de transfert des 26 agents des 5 Syndicats de bassins versants qui vont être dissous à l'EPTB Vilaine début 2022.

Alors qu'aucune masse d'eau cours d'eau n'est en bon état sur ce territoire, le constat partagé est que l'eau est un des enjeux majeurs pour pouvoir se développer demain. Ainsi, afin de répondre à ces forts enjeux, les élus des différents territoires visent une montée de l'ambition avec un objectif égal à celui du programme de mesures accompagnant le SDAGE Loire-Bretagne, pour atteindre à l'horizon 2027, 21% des masses d'eau cours d'eau en bon état et une amélioration pour les autres.

L'année 2021 verra se construire le programme d'actions de l'unité territoriale Est, avec un niveau d'ambition relevé. La CLE devra se prononcer sur ce nouveau programme qui entrera en application début 2022.

TÊTES DE BASSIN VERSANT

Sur le bassin de la Vilaine, on estime que les têtes de bassin représentent 70 % de la surface et du linéaire des cours d'eau. Le SAGE, par ses dispositions 17, « Mettre à jour la cartographie des têtes de bassin », et

18, « Engager une réflexion sur la priorisation des actions en tête de bassin », reconnaît les enjeux importants sur ces milieux.

La finalisation de l'inventaire des cours d'eau à l'échelle du bassin versant de la Vilaine va permettre l'actualisation de délimitation cartographique des têtes de bassin, comme prévu dans la disposition 17.

À la suite de cette première étape, la Commission Locale de l'Eau sera amenée à préciser sa stratégie sur ce sujet.

En parallèle, un travail sur une méthodologie d'actualisation des inventaires de cours d'eau a été initié avec les services de l'État, afin de faire vivre cette base de données selon l'évolution des connaissances.

MISSION « SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU »

Fin 2020, l'EPTB Vilaine a recruté un agent en charge de faire un état des lieux complet des différents réseaux de mesures de la qualité de l'eau, d'analyser le fonctionnement actuel des réseaux et dispositifs de collecte des données avant de proposer différents scénarios prospectifs. En 2021, le résultat de ses travaux sera présenté à la CLE du SAGE Vilaine.

RAPPORT SUR LES RÉALISATIONS DES BASSINS VERSANTS

En 2021, ce n'est pas la programmation à venir qui fera l'objet d'un rapport auprès de la CLE, mais le bilan de l'année précédente. Ce rapport permettra de mettre en avant les réalisations des différents territoires tout en rendant mieux compte de l'avancement de la mise en œuvre du SAGE. Enfin, cela permettra également de soulever les éventuels freins à la mise en œuvre des actions des territoires.

Ce rapport d'activités a été approuvé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine du 19 mars 2021.

**Le Président de la CLE du SAGE Vilaine
Michel DEMOLDER**

